



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



6398/13

(OR. en)

PRESSE 55

PR CO 8

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3222<sup>e</sup> session du Conseil

### Affaires étrangères

Bruxelles, le 18 février 2013

Présidente

**M<sup>me</sup> Catherine Ashton**

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères  
et la politique de sécurité

# P R E S S E

---

Rue de la Loi, 175 B – 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

6398/13

1  
**FR**

## Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a apporté son soutien à la mobilisation de la communauté internationale en faveur de la stabilité et de la sécurité au **Mali** et a réaffirmé son engagement dans la lutte contre la menace terroriste. Il a lancé une mission de formation de l'UE au Mali, qui vise à apporter un soutien à la formation et à la réorganisation des forces armées maliennes.*

*Le Conseil s'est déclaré horrifié par la dégradation de plus en plus marquée de la situation en **Syrie** et par le niveau inacceptable de la violence dans ce pays. Il a salué l'initiative prise par le président de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syrienne, Moaz al-Khatib, afin de nouer un dialogue politique, en ayant à l'esprit les conditions nécessaires pour permettre une transition pacifique vers un avenir sans Assad. Le Conseil a demandé aux représentants du régime syrien de ne pas laisser passer cette occasion et de répondre positivement à l'offre de dialogue politique.*

*Le Conseil a condamné avec la plus grande fermeté l'essai nucléaire mené par la **République populaire démocratique de Corée (RPDC)** le 12 février et a demandé instamment à ce pays de s'abstenir de procéder à de nouveaux essais. À titre de première mesure en vue de défendre le régime international de non-prolifération, le Conseil a durci les mesures restrictives adoptées par l'UE à l'encontre de la RPDC.*

*L'UE a salué les avancées accomplies dans la mise en œuvre de l'accord politique global au **Zimbabwe**. Mesurant l'importance de ces progrès, le Conseil a allégé les mesures restrictives prises par l'UE à l'encontre du Zimbabwe et il a souligné que l'UE se tient prête à adapter sa politique pour tenir compte le moment venu de nouveaux progrès qui seraient accomplis par les partis zimbabwéens conformément à la feuille de route établie par la SADC.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS.....</b>	<b>4</b>
--------------------------	----------

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

Mali.....	6
Partenariat oriental.....	8
Iraq.....	10
Syrie.....	11
Processus de paix au Proche-Orient.....	13
Zimbabwe.....	14

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

#### *AFFAIRES ÉTRANGÈRES*

– République populaire démocratique de Corée.....	15
– Priorités de l'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme .....	16

#### *POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE*

– L'aide de l'UE au Kosovo dans le domaine de l'État de droit .....	20
---	----

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## PARTICIPANTS

### Haute Représentante:

M<sup>me</sup> Catherine ASHTON

Haute Représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

### Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères, du commerce extérieur et des affaires européennes

### Bulgarie:

M. Nikolai MLADENOV

Ministre des affaires étrangères

### République tchèque:

M. Karel SCHWARZENBERG

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

### Danemark:

M. Villy SØVNDAL

Ministre des affaires étrangères

### Allemagne:

M. Guido WESTERWELLE

Ministre fédéral des affaires étrangères

### Estonie:

M. Urmas PAET

Ministre des affaires étrangères

### Irlande:

M. Eamon GILMORE

Vice-premier ministre (Tánaiste), ministre des affaires étrangères et du commerce

### Grèce:

M. Dimitrios KOURKOULAS

Secrétaire d'État aux affaires étrangères

### Espagne:

M. José Manuel GARCIA-MARGALLO

Ministre des affaires étrangères et de la coopération

### France:

M. Laurent FABIUS

Ministre des affaires étrangères

### Italie:

M. Giuliomaria TERZI DI SANT'AGATA

Ministre des affaires étrangères

### Chypre:

M<sup>me</sup> Erato KOZAKOU - MARCOULLIS

Ministre des affaires étrangères

### Lettonie:

M. Edgars RINKĒVIČS

Ministre des affaires étrangères

### Lituanie:

M. Linas A. LINKEVIČIUS

Ministre des affaires étrangères

### Luxembourg:

M. Jean ASSELBORN

Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères

### Hongrie:

M. Zsolt NÉMETH

Secrétaire d'État, ministère des affaires étrangères

### Malte:

M<sup>me</sup> Marlene BONNICI

Représentant permanent

### Pays-Bas:

M. Frans TIMMERMANS

Ministre des affaires étrangères

### Autriche:

M. Michael SPINDELEGGER

Vice-chancelier et ministre fédéral des affaires européennes et internationales

### Pologne:

M. Radosław SIKORSKI

Ministre des affaires étrangères

### Portugal:

M. José CESÁRIO

Secrétaire d'État

**Roumanie:**

M. Titus CORLĂȚEAN

Ministre des affaires étrangères

**Slovénie:**

M. Igor SENČAR

Secrétaire d'État

**Slovaquie:**

M. Miroslav LAJČÁK

Vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères

**Finlande:**

M. Erkki TUOMIOJA

Ministre des affaires étrangères

**Suède:**

M. Carl BILDT

Ministre des affaires étrangères

**Royaume-Uni:**

M. William HAGUE

Ministre d'État, ministre des affaires étrangères et du Commonwealth

**Commission:**

M. Andris PIEBALGS

Membre

M. Štefan FÜLE

Membre

Le gouvernement de l'État en voie d'adhésion était représenté comme suit:

**Croatie:**M<sup>me</sup> Vesna PUSIĆ

Premier vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères et européennes

## POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

### Mali

Le Conseil a examiné la situation au Mali. Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE apporte son soutien à la mobilisation internationale en faveur de la stabilité et de la sécurité au Mali, en premier lieu à l'opération Serval et à la Mission Internationale de Soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), et elle réaffirme son engagement dans la lutte contre la menace terroriste.
2. L'UE réitère son plein soutien à la mise en œuvre de la Feuille de Route pour la Transition au Mali. A cette fin, elle encourage les autorités maliennes, en consultation avec la CEDEAO, à prendre les mesures pour le maintien des dispositions nécessaires à la poursuite de la transition jusqu'à la tenue d'élections libres et transparentes cette année, et à assurer le contrôle sans équivoque du pouvoir civil sur les forces armées. Elle réitère sa volonté d'apporter un appui au processus électoral. De surcroît, l'UE appelle les autorités maliennes à donner suite à leur engagement pris dans la Feuille de Route de mettre en place une Commission Nationale de Dialogue et de Réconciliation. Cette dernière permettra aux acteurs maliens de s'approprier les résultats du processus de négociation, y compris avec tous les mouvements armés non-terroristes et non-criminels qui s'engagent sans condition à respecter l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté du Mali.
3. L'UE accueille favorablement la réunion du Groupe de Soutien et de Suivi sur la situation au Mali du 5 février à Bruxelles. Il est important pour la communauté internationale d'appuyer la transition au Mali, notamment à travers des réunions régulières de ce Groupe, ainsi qu'à travers la reprise du dialogue politique entre le Mali et l'UE au titre de l'article 8 de l'Accord de Cotonou.
4. Le Conseil se félicite de la reprise graduelle de l'aide au développement de l'UE, y compris à travers l'élaboration d'un Contrat d'Appui à la Consolidation de l'État. La mise en œuvre de la Feuille de Route reste fondamentale dans cette perspective. Le Conseil salue le lancement immédiat d'actions concrètes, notamment dans le domaine des élections, de la réconciliation et du dialogue, de la sécurité alimentaire et des services de base. L'UE s'apprête à mettre en œuvre rapidement des actions visant à soutenir la stabilité à moyen et long terme, le développement, le renforcement de l'état de droit et la bonne gouvernance, et à permettre la délivrance des services publics sur l'ensemble du territoire malien. Le Conseil réitère son attachement à une coopération étroite entre l'UE et les États Membres en ce qui concerne l'aide au développement. L'UE se félicite de la tenue prochaine d'une conférence internationale des donateurs pour le développement du Mali.

5. L'UE rappelle son engagement humanitaire en faveur des populations affectées par la crise, autant au Mali que dans les pays voisins. Elle continuera à apporter, et elle augmentera si nécessaire, l'aide humanitaire aux populations dans le besoin. Le renforcement de la résilience des populations face aux crises demeure une de ses priorités. Elle contribuera le moment venu au retour libre et volontaire des personnes déplacées et des réfugiés dans les pays de la région.
6. L'UE s'alarme des allégations de violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme et rappelle aux autorités maliennes qu'elles exercent une responsabilité primordiale dans la protection des populations civiles. Le Conseil salue l'intention de l'UE d'apporter un appui au déploiement d'observateurs civils des droits de l'Homme par l'UA, la CEDEAO et les Nations Unies, ainsi qu'à la contribution d'organisations indépendantes de la société civile dans ce domaine. Tous les auteurs des violations des droits de l'Homme devront être tenus responsables de leurs actes.
7. Le Conseil décide de lancer la Mission EUTM Mali, grâce à un processus accéléré de planification et de préparation. La Mission EUTM commencera immédiatement à dispenser les conseils aux forces armées maliennes et préparera la mise en place de leur formation militaire. Une attention particulière sera accordée aux droits de l'Homme, au droit international humanitaire, à la protection des civils et à la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, ainsi qu'aux règles de conduite internes et au contrôle des forces armées par le pouvoir civil. Il salue la mobilisation du mécanisme de "clearing house" de l'UE pour coordonner l'appui à la MISMA et à l'équipement des forces armées maliennes. Conformément à la Résolution 2085 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Conseil souligne l'urgence d'un engagement européen et international accru en appui aux forces armées maliennes, y compris par la fourniture rapide d'équipement militaire approprié. A cet égard, il salue les contributions initiales apportées par les États membres et la communauté internationale. Cet engagement complétera les efforts de EUTM Mali.  
  
De même, dans le contexte régional de lutte contre le terrorisme, le Conseil salue la décision de renforcer le bureau de liaison à Bamako de la mission EUCAP SAHEL Niger avec des experts Justice et Police.
8. L'UE rappelle son attachement à la coordination régionale et internationale, en particulier avec la CEDEAO, et réitère sa détermination à apporter un appui financier et logistique à la MISMA sous la direction du Haut Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel P. Buyoya. Elle appelle à la mise en œuvre de tous les engagements pris lors de la Conférence des donateurs d'Addis Abeba le 29 janvier 2013.

9. L'UE reste préoccupée par les risques potentiels que la crise au Mali pourrait engendrer sur la sécurité régionale et internationale. Elle réitère en particulier son inquiétude à l'égard des trafics internationaux, des flux financiers illicites et de leurs liens avec des groupes extrémistes dans le Sahel. À cet égard, le Conseil rappelle l'importance de la Stratégie de l'UE pour la Sécurité et le Développement au Sahel et appelle la Haute Représentante et la Commission à faire des propositions concrètes pour mettre en œuvre des actions de stabilisation dans le cadre de l'approche globale.
10. Le Conseil invite la Haute Représentante à lui faire une proposition dans les meilleurs délais en vue de désigner un Représentant Spécial de l'UE pour le Sahel."

En outre, le Conseil a lancé une mission de formation de l'UE au Mali. Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse figurant dans le document [6340/13](#).

### **Partenariat oriental**

Le Conseil a fait le point de la mise en œuvre du partenariat oriental de l'UE. Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil souligne une nouvelle fois l'importance qu'il attache au Partenariat oriental, qui constitue une dimension particulière de la Politique européenne de voisinage, et rappelle qu'il a pour objectif d'accélérer l'association politique et d'approfondir l'intégration économique avec l'UE des pays partenaires d'Europe orientale, sur la base des déclarations conjointes des sommets du Partenariat oriental de mai 2009 et de septembre 2011. Le Conseil salue les aspirations européennes et le choix européen de certains partenaires et leur volonté d'édifier une démocratie bien enracinée, qui s'inscrit dans la durée. Il souligne le rôle particulier qu'est appelé à jouer le Partenariat oriental pour soutenir ceux qui recherchent une relation toujours plus étroite avec l'UE.
2. Soulignant que la feuille de route du Partenariat oriental doit servir de guide pour la concrétisation des objectifs du Partenariat oriental et de base pour le suivi de cette concrétisation, le Conseil a fait le point de la situation et a discuté des préparatifs en vue du sommet du Partenariat oriental qui doit se tenir à Vilnius en novembre 2013.
3. Le Conseil rappelle qu'au cœur du Partenariat oriental se trouve un attachement commun au droit international et à certaines valeurs fondamentales, notamment la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et les libertés fondamentales, ainsi que l'économie de marché, le développement durable et la bonne gouvernance. Attendant avec intérêt le sommet de Vilnius, il souligne que l'intensité de la coopération sera fonction du rythme des réformes et que ce sont les partenaires dont les réformes sont les plus avancées qui tireront le plus de profit de leur relation avec l'UE. Dans ce contexte, le Conseil attend avec intérêt les élections qui doivent avoir lieu en 2013 en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie et souligne qu'il importe qu'elles se déroulent dans le respect des normes internationales et des recommandations en la matière émises par l'OSCE/BIDDH.

4. Le Conseil se félicite des progrès considérables accomplis dans les négociations des accords d'association. Rappelant ses conclusions sur l'Ukraine du 10 décembre 2012, le Conseil répète qu'il est déterminé à signer l'accord d'association, comportant un accord de libre-échange approfondi et complet, dès que les autorités ukrainiennes démontreront, de préférence d'ici le sommet du Partenariat oriental de Vilnius, qu'elles mènent une action résolue et accomplissent des progrès tangibles dans trois grands domaines: la conformité des élections aux normes internationales et la mise en œuvre d'actions de suivi appropriées des élections législatives de 2012, le problème de l'application sélective de la justice et l'action entreprise pour éviter que de nouveaux cas se produisent, et enfin la mise en œuvre des réformes définies dans le programme d'association arrêté conjointement. Lors de la signature, on pourrait prévoir la possibilité d'appliquer provisoirement certains volets de l'accord. Le Conseil rappelle que le Conseil européen a demandé que des progrès soient accomplis en ce qui concerne les accords d'association, comportant des accords de libre-échange approfondi et complet, avec la République de Moldavie, la Géorgie et l'Arménie afin que ces accords soient prêts au moment du sommet. Il apprécie que des travaux aient été entamés avec ces partenaires pour définir des "agendas d'association" destinés à remplacer les plans d'action de la politique européenne de voisinage, en vue de préparer et de faciliter la mise en œuvre des accords d'association. Le Conseil se félicite également des progrès qui sont enregistrés dans les négociations en vue de la conclusion de l'accord d'association avec l'Azerbaïdjan.
5. Le Conseil réaffirme que l'UE est déterminée à atteindre en temps voulu l'objectif commun d'une exemption de visa, pour autant que soient réunies les conditions permettant une mobilité sûre et bien gérée; il se félicite des progrès réalisés à cet égard. Il salue les progrès accomplis par la République de Moldavie dans la mise en œuvre du plan d'action concernant la libéralisation du régime des visas et le lancement de l'évaluation des critères de référence concernant la seconde phase du plan d'action. Il encourage l'Ukraine à faire davantage d'efforts pour respecter les critères de référence de la première phase. Le dialogue avec la Géorgie concernant le régime des visas a progressé rapidement et, au moment du sommet, le futur plan d'action concernant la libéralisation du régime des visas devrait être en cours de mise en œuvre. Avec l'Arménie, les négociations concernant l'accord de réadmission et l'accord visant à faciliter la délivrance de visas ont été menées à bien rapidement; ce dernier accord a été signé en décembre 2012. À présent, le Conseil espère que ces accords entreront en vigueur d'ici le sommet de Vilnius. Les négociations avec l'Azerbaïdjan en vue de la conclusion d'un accord visant à faciliter la délivrance de visas et d'un accord de réadmission ont également bien progressé et le Conseil espère qu'elles pourront être menées à bien d'ici le sommet de Vilnius. Il espère également que les accords modifiés visant à faciliter la délivrance de visas avec l'Ukraine et la République de Moldavie seront rapidement conclus. Il répète qu'il est prêt à lancer des négociations avec la Biélorussie en vue de la conclusion d'un accord visant à faciliter la délivrance de visas et d'un accord de réadmission et il se félicite que les États membres continuent à faire un usage optimal de la flexibilité qu'offre le code des visas.
6. Le Conseil se félicite du nombre considérable d'activités en cours dans le cadre de la dimension multilatérale du Partenariat, qui fournit une enceinte permettant d'échanger des bonnes pratiques destinées à faciliter le rapprochement des normes des six partenaires de celles de l'UE. Il se félicite également de la mise en place, dans le cadre du Partenariat oriental, de dialogues informels permettant la tenue de discussions entre l'UE et les pays partenaires et le renforcement du dialogue dans des secteurs importants faisant l'objet d'une coopération. Il souligne qu'il importe de donner davantage de visibilité aux objectifs, aux projets et aux activités du Partenariat oriental par la mise en œuvre d'une stratégie de la visibilité telle qu'évoquée dans la feuille de route du Partenariat oriental.

7. Le Conseil souligne l'importance qu'il attache à ce que la société tout entière soit associée à la mise en œuvre des objectifs du Partenariat oriental et à son suivi. Le Conseil souligne l'importance toute particulière de la société civile à cet égard et se félicite du développement du Forum de la société civile, de la mise en place de ses plateformes nationales et de la création d'un secrétariat. Il insiste aussi sur l'importance que revêtent l'Assemblée parlementaire Euronest et la Conférence des collectivités régionales et locales pour le Partenariat oriental pour ce qui est de favoriser la coopération avec les parlements et les collectivités locales et régionales des pays partenaires. Le Conseil prend bonne note des contributions importantes apportées par ces acteurs au développement du Partenariat oriental et espère qu'une coopération étroite continuera d'exister dans le laps de temps qui nous sépare du sommet. Il encourage les milieux d'affaires de l'UE et des pays partenaires à développer encore le Forum des entreprises. Il attache beaucoup d'importance aux contacts interpersonnels et au soutien qui doit être apporté aux échanges de jeunes et d'étudiants et aux programmes de bourses d'études.
8. Le Conseil rappelle l'importance du soutien financier apporté par l'UE aux réformes entreprises par les pays partenaires; de 2010 à 2013, ce soutien s'est élevé à 1,9 milliard d'euros. Il rappelle aussi que le programme d'intégration et de coopération du Partenariat oriental a permis une aide financière complémentaire pour soutenir les réformes entreprises par la République de Moldavie, l'Arménie et la Géorgie, sur la base du principe qui veut que plus on en fait, plus on reçoit ("more for more"). Il souligne qu'il importe de poursuivre la mise en œuvre des programmes globaux de renforcement des institutions d'un montant de 173 millions d'euros avec cinq pays partenaires afin de renforcer les moyens administratifs dont ils disposent pour faire avancer des réformes importantes. Le Conseil encourage les pays partenaires à avancer dans les réformes sectorielles et à tirer pleinement parti des possibilités offertes par la participation aux programmes de l'UE et aux travaux d'agences de l'UE. Il se félicite de l'intention de la Commission de mettre en place une deuxième génération d'initiatives phares du Partenariat oriental. La BEI est invitée à continuer d'augmenter le soutien qu'elle apporte à l'investissement dans la région.
9. En vue de la préparation du sommet de Vilnius de novembre 2013, le Conseil attend avec intérêt la réunion des ministres des affaires étrangères du Partenariat oriental qui doit avoir lieu en juillet. Il souligne qu'il importe d'associer pleinement les pays partenaires à la préparation du sommet de Vilnius du Partenariat oriental."

## **Iraq**

Le Conseil a examiné la situation en Iraq et la manière dont l'UE peut contribuer à la stabilité du pays.

## Syrie

Le Conseil a examiné la situation en Syrie et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE rappelle les précédentes conclusions du Conseil. Elle est horrifiée par la dégradation de plus en plus marquée de la situation en Syrie et par le niveau inacceptable de la violence, qui continuent de causer des souffrances à des millions de Syriens et à provoquer la destruction des infrastructures et du patrimoine culturel. L'UE engage vivement le régime à cesser de prendre des civils pour cibles, à mettre fin aux frappes aériennes et aux attaques à l'arme lourde, et demande que toutes les violences prennent fin immédiatement. L'UE demande en outre au régime de libérer les prisonniers politiques, en particulier les militants pacifistes, les femmes et les enfants. L'UE demeure vivement préoccupée par le débordement de la crise syrienne sur les pays voisins et répète qu'elle est attachée à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Syrie.
2. L'UE se félicite de tous les efforts qui sont entrepris pour qu'une solution pacifique puisse être apportée à la violence que connaît la Syrie. L'UE persiste à croire que la clé à la solution du conflit réside dans une médiation qui facilite le processus politique sous direction syrienne. Dans ce contexte, l'UE répète qu'elle apporte tout son soutien au représentant spécial conjoint des Nations unies et de la Ligue des États arabes, Lakhdar Brahimi, pour qu'il favorise une solution politique crédible et effective avec ceux qui sont véritablement attachés à la transition. L'UE exhorte tous les pays cherchant activement à œuvrer pour une solution à la crise à soutenir ces efforts. Ce processus devrait être fondé sur les principes énoncés dans le communiqué de Genève du 30 juin 2012 et la résolution 2042 du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE salue les propositions faites par M. Brahimi dans l'exposé qu'il a présenté le 29 janvier 2013 devant le Conseil de sécurité et elle demande instamment à tous les membres de ce Conseil d'assumer leurs responsabilités en ce qui concerne la crise syrienne.
3. L'UE salue l'initiative prise par le président de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syrienne, Moaz al-Khatib, en vue d'un dialogue politique, en ayant à l'esprit les conditions nécessaires pour parvenir à une transition pacifique vers un avenir sans Assad. Face à la détérioration de plus en plus marquée du conflit et à l'augmentation des souffrances humaines, l'UE demande aux représentants du régime syrien de ne pas laisser passer cette occasion et de répondre positivement à l'offre de dialogue politique. L'UE encourage la Coalition à rester en contact avec le représentant spécial conjoint et confirme qu'elle est prête à apporter son concours, de toutes les manières possibles, au nécessaire processus de dialogue.

4. À la suite de la réunion à Marrakech du Groupe des amis du peuple syrien et de la conférence internationale qui s'est tenue à Paris le 28 janvier, l'UE continuera de renforcer son soutien à la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition, et notamment à ses structures techniques. L'UE souligne qu'il importe que la Coalition poursuive ses efforts pour associer des représentants de toutes les composantes de la société syrienne, quels que soient leur origine, leur appartenance, leur religion, leur croyance ou leur sexe, dans le cadre de son engagement en faveur du respect des principes des droits de l'homme, de la participation de tous et de la démocratie.
5. L'UE est extrêmement préoccupée par la détérioration considérable de la situation humanitaire. Comme annoncé lors de la conférence des donateurs qui a eu lieu au Koweït le 30 janvier, l'UE a nettement augmenté son assistance humanitaire aux populations touchées sur le territoire syrien et dans les pays voisins. L'UE demande aux donateurs de concrétiser rapidement leurs promesses, dans le respect des principes de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. L'UE demande à tous les belligérants de respecter le droit humanitaire international et de faire en sorte que les travailleurs humanitaires puissent accéder à toutes les régions du pays. Afin d'alléger la souffrance du peuple syrien, l'UE prendra des mesures conformément aux principes humanitaires en vue de fournir une aide humanitaire à toutes les régions du pays, y compris celles qui en sont privées actuellement. À cet égard, l'UE exhorte le régime de Damas à autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire par les itinéraires les plus efficaces afin qu'elle parvienne à toutes les personnes qui en ont besoin.

Par ailleurs, l'UE exige une nouvelle fois que le personnel soignant et les installations médicales fassent l'objet d'une protection particulière. L'ensemble de la communauté internationale doit user de son influence sur toutes les parties pour qu'elles respectent leurs obligations à cet égard. L'UE réaffirme que c'est aux Nations unies qu'il appartient de jouer le rôle de premier plan dans la fourniture de l'assistance à la Syrie; cette assistance devrait être intensifiée compte tenu des besoins croissants qui se font jour partout dans le pays et devrait parvenir aux populations dans le besoin par tous les canaux possibles. L'UE ne saurait trop rendre hommage aux pays qui laissent leurs frontières ouvertes afin d'accueillir les Syriens qui fuient la violence. Elle continuera de soutenir tous les pays voisins, y compris le Liban et la Jordanie, sous la forme d'une assistance financière et en nature.

6. Conformément aux conclusions du Conseil européen des 13 et 14 décembre, l'UE poursuivra ses efforts pour renforcer son soutien et son aide à la population civile. Dans ce contexte, elle se félicite que la Coalition nationale ait mis en place une unité de coordination de l'aide et est impatiente de renforcer sa coopération avec celle-ci.
7. Le Conseil a décidé de proroger de trois mois les mesures restrictives prises à l'encontre de la Syrie, en les modifiant de manière à fournir un soutien non létal plus important et une assistance technique pour la protection des civils. Le Conseil poursuivra activement les travaux en cours pour évaluer et, s'il y a lieu, réviser le régime de sanctions à l'encontre de la Syrie, afin de soutenir et d'aider l'opposition.

8. L'UE demeure vivement préoccupée par les violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et du droit humanitaire international, lesquelles, selon la commission d'enquête internationale indépendante, sont susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre au sens de la définition donnée par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale. L'UE demande au Conseil de sécurité de se pencher d'urgence sur la situation en Syrie à cet égard, et notamment d'envisager une éventuelle saisine du Tribunal pénal international, comme cela est demandé dans la lettre datée du 14 janvier 2013 adressée par la Suisse au Conseil de sécurité. L'UE rappelle que tous les responsables de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre doivent rendre compte de leurs actes. Le Conseil soutient les travaux de la commission indépendante d'enquête sur la situation en Syrie et accueille avec satisfaction le rapport mis à jour à ce sujet.
9. L'UE demeure déterminée à renforcer le soutien qu'elle apporte pour que la société civile soit en mesure de fournir sa contribution à la Syrie de l'avenir. Elle se félicite des efforts accomplis par la Coalition pour préciser la manière dont elle envisage la transition et l'encourage à poursuivre sur cette voie, notamment en coopérant étroitement, si possible, avec des structures locales actives sur le terrain. Elle répète qu'elle soutient ces efforts, qui s'inscrivent dans le cadre du processus de transition sous direction syrienne. L'UE se félicite des initiatives en cours d'élaboration dans le cadre du groupe de travail sur la reprise économique et la reconstruction, émanation du Groupe des amis du peuple syrien.
10. L'UE continuera de coopérer étroitement avec les partenaires internationaux à la réalisation d'une planification afin que, dès qu'une véritable transition démocratique aura commencé, la communauté internationale soit prête à apporter rapidement une aide à la Syrie dans tous les domaines d'intérêt mutuel, en s'attaquant aux besoins à court terme et en contribuant aux efforts de reconstruction à long terme."

### **Processus de paix au Proche-Orient**

Au cours du déjeuner, les ministres ont fait le point de l'évolution de la situation en ce qui concerne le processus de paix au Proche-Orient et ils ont examiné notamment la contribution que l'UE peut apporter à la reprise des négociations directes entre les parties au Proche-Orient.

## Zimbabwe

Le Conseil a allégé les mesures restrictives prises par l'UE à l'égard du Zimbabwe et a adopté les conclusions suivantes:

- "1. L'UE salue l'accord intervenu entre les partis politiques zimbabwéens concernant un projet final de constitution et l'annonce de la tenue d'un référendum. Cette avancée dans la mise en œuvre de l'accord politique global insuffle un nouvel élan au processus de réforme et ouvre la voie à la tenue d'élections pacifiques, transparentes et crédibles dans le courant de l'année.
2. Mesurant l'importance de ces progrès, l'UE a décidé de suspendre avec effet immédiat l'interdiction de pénétrer sur le territoire de l'UE instituée à l'encontre de six membres du gouvernement zimbabwéen. Elle a également décidé de retirer vingt et une personnes et une entité de la liste des personnes et entités faisant l'objet de mesures restrictives.
3. L'UE est encouragée par le fait que l'équipe de facilitateurs sud-africains et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) restent déterminées à soutenir les efforts déployés par les partis zimbabwéens en vue de mettre en œuvre l'accord politique global et la feuille de route de la SADC, comme il est apparu lors du sommet extraordinaire tenu récemment par la SADC à Dar es Salaam.
4. Comme elle l'a indiqué en juillet 2012, et ainsi que le montre l'accord auquel le Conseil est parvenu aujourd'hui, l'UE, dans le droit fil de son approche graduelle, se tient prête à adapter encore sa politique pour tenir compte des progrès qui seront accomplis par les partis zimbabwéens en application de la feuille de route de la SADC. Ainsi que le Conseil l'a affirmé dans ses conclusions de juillet 2012, la tenue d'un référendum constitutionnel pacifique et crédible constituerait une étape importante justifiant une suspension immédiate de la plupart des autres mesures restrictives ciblées instaurées par l'UE contre des personnes et des entités.
5. Réaffirmant le partenariat qui la lie au peuple du Zimbabwe, l'UE invite tous les partis politiques à maintenir la dynamique nécessaire à la tenue d'élections démocratiques plus tard dans l'année et à achever la mise en œuvre de l'accord politique global et de la feuille de route de la SADC. L'UE réaffirme sa détermination à mener un dialogue politique avec le gouvernement d'unité nationale et à collaborer avec le gouvernement qui sera formé à l'issue d'un processus électoral pacifique, transparent et crédible."

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

#### **République populaire démocratique de Corée**

Le Conseil a durci les mesures restrictives adoptées par l'UE à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Il a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil condamne avec la plus grande fermeté l'essai nucléaire mené par la République populaire démocratique de Corée (RPDC) le 12 février, en violation flagrante des obligations internationales incombant à ce pays en vertu des résolutions 1718, 1874 et 2087 du Conseil de sécurité des Nations unies, et il lui demande instamment de s'abstenir de procéder à de nouveaux essais. Cet essai nucléaire constitue une menace considérable pour la paix et la sécurité dans la région et au niveau international et porte gravement atteinte aux principes énoncés dans le traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. L'UE engage la RPDC à signer et ratifier ce traité dans les meilleurs délais.
2. Le Conseil déplore que la RPDC ait une fois encore fait le choix déraisonnable de la provocation et de l'isolement, au mépris de la condamnation unanime, par la communauté internationale, du recours à la technologie de missile balistique, le 12 décembre 2012. La poursuite par la RPDC, en dehors de toute légalité, de son programme nucléaire et de son programme de missiles balistiques constitue une grave atteinte au régime international de non-prolifération nucléaire et risque d'exacerber les tensions régionales. Cette attitude ne sert pas l'objectif déclaré de ce pays, qui est de renforcer sa sécurité.
3. Le Conseil rappelle que, dans sa résolution 2087, adoptée à l'unanimité ce 22 janvier, le Conseil de sécurité des Nations unies prévoit un renforcement des sanctions déjà en vigueur et se déclare résolu à prendre des mesures importantes si un autre tir ou essai nucléaire devait être effectué. À titre de première mesure en vue de défendre le régime international de non-prolifération, le Conseil décide par conséquent de durcir encore les sanctions prises à l'encontre de la RPDC en adoptant des mesures autonomes de l'UE venant compléter celles prévues par la résolution 2087. Ces nouvelles mesures portent sur le commerce d'armes conventionnelles impliquant la RPDC et l'exportation vers ce pays de certains matériels essentiels pour le secteur des missiles balistiques, ainsi que sur des restrictions financières.

4. Par ailleurs, le Conseil estime que le risque accru qui résulte de la nouvelle provocation à laquelle s'est prêtée la RPDC justifie que la communauté internationale prenne d'autres mesures strictes et effectives afin d'empêcher ce pays de poursuivre son programme nucléaire et son programme balistique, y compris ses activités d'enrichissement de l'uranium. En concertation avec des partenaires clés et à la lumière des discussions en cours au Conseil de sécurité des Nations unies, l'UE envisagera d'imposer de nouvelles mesures restrictives appropriées à cet effet, y compris dans le secteur financier.
5. L'UE lance un appel à la RPDC pour qu'elle renoue des contacts constructifs avec la communauté internationale, en particulier les participants aux pourparlers à six, afin de travailler à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables dans une péninsule coréenne exempte de nucléaire, ce qui constitue le meilleur moyen de garantir un avenir plus prospère et plus stable à la RPDC. L'UE est prête à continuer de travailler avec ses partenaires pour contribuer à la réalisation de ces objectifs."

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse figurant dans le document [6330/13](#).

### **Priorités de l'UE dans les enceintes des Nations unies compétentes en matière de droits de l'homme**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Dans la perspective de la 22<sup>e</sup> session ordinaire du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH), l'UE réaffirme qu'elle soutient résolument le CDH ainsi que les autres instances des Nations unies chargées de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans le monde, notamment la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies.
2. L'UE reste résolument attachée à un système multilatéral solide et efficace de protection des droits de l'homme qui suive de manière impartiale la mise en œuvre par tous les États de leurs obligations en matière de droits de l'homme. L'UE défendra vigoureusement l'universalité des droits de l'homme et continuera de dénoncer les violations des droits de l'homme dans le monde. Elle a réaffirmé cet engagement dans le cadre stratégique de l'UE et le plan d'action de l'UE de 2012 en faveur des droits de l'homme et de la démocratie.
3. L'UE rend hommage au rôle mobilisateur joué par la Haute Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme, M<sup>me</sup> Navanethem Pillay, ainsi qu'au Haut Commissariat qui célèbre cette année son 20<sup>e</sup> anniversaire. L'UE soutient résolument le travail qu'accomplissent M<sup>me</sup> Navanethem Pillay et son personnel, et souligne l'indépendance et l'intégrité indéniables qui caractérisent le mandat de la Haute Commissaire aux droits de l'homme.

4. L'UE participera activement aux sessions du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale qui se tiendront en 2013, par des déclarations et des interventions, ainsi qu'en présentant des initiatives thématiques et des initiatives par pays concernant des préoccupations essentielles dans le domaine des droits de l'homme et visant à faire en sorte que les responsables de violations des droits de l'homme aient à répondre de leurs actes. L'UE cherchera à coopérer étroitement avec d'autres pays à cette fin.
5. Lors de la prochaine session principale du Conseil des droits de l'homme, l'UE, aux côtés d'une large coalition transrégionale, s'assurera que le CDH traite en priorité la situation très grave des droits de l'homme en Syrie. L'UE insistera sur la nécessité de faire rendre compte de leurs actes aux auteurs des graves violations et abus en matière de droits de l'homme commis en Syrie, dont des crimes au regard du droit international, et d'empêcher que ces actes restent impunis. L'UE approuve les travaux et la prorogation du mandat de la commission d'enquête.
6. L'UE continuera à attirer l'attention du CDH et de l'Assemblée générale sur la situation des droits de l'homme, qui demeure critique, en République populaire démocratique de Corée. L'UE renouvellera avec force l'appel fait au gouvernement de RPDC pour qu'il améliore d'urgence la situation des droits de l'homme dans ce pays. L'UE, avec le Japon, proposera lors de la session du CDH que soit créé un mécanisme d'enquête indépendant pour appuyer le rapporteur spécial.
7. L'UE soutiendra activement la prorogation du mandat du Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, qui mène un travail important face à la situation préoccupante des droits de l'homme dans ce pays et devrait, d'urgence, se voir accorder un accès à ce pays.
8. L'UE apportera en outre son concours aux efforts visant à maintenir à l'ordre du jour des travaux du CDH les questions de la responsabilité et de la réconciliation et la situation des droits de l'homme aujourd'hui au Sri Lanka.
9. Gravement préoccupée par l'évolution de la situation au Mali, l'UE plaide pour que des mesures appropriées soient instaurées par le Conseil des droits de l'homme.
10. L'UE se félicite de la coopération menée avec la Birmanie/le Myanmar sur une résolution de l'Assemblée générale adoptée par consensus en 2012, tenant compte des progrès réalisés et constatant par ailleurs que des inquiétudes persistent en matière de droits de l'homme, en particulier dans les régions ethniques. La résolution qui sera présentée à la 22<sup>e</sup> session du CDH vise à maintenir l'attention de la communauté internationale quant à l'évolution de la situation et à encourager de nouvelles réformes.
11. Une des principales priorités de l'UE en vue de la 23<sup>e</sup> session du CDH, qui se tiendra en juin, sera la situation des droits de l'homme en Biélorussie, qui continue à susciter de vives préoccupations.

12. L'UE tient à ce que le CDH continue à faire porter ses travaux sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, en Érythrée, au Soudan et au Soudan du Sud.
13. L'UE continuera à présenter aux Nations unies des résolutions sur la liberté de religion ou de conviction. Une des tâches essentielles du CDH consistera à renouveler le mandat important du rapporteur spécial à cet égard. L'UE participera aux discussions portant sur le rapport à venir du rapporteur spécial, qui concerne plus particulièrement la situation des personnes appartenant à des minorités religieuses.
14. Avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, l'UE s'intéressera tout particulièrement aux droits des enfants, d'abord au CDH, dans le cadre d'une résolution portant sur le droit à la santé des enfants, et, plus tard, à l'Assemblée générale. L'UE s'attachera également à obtenir des améliorations concrètes pour les enfants pris dans des conflits armés, en étroite collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et à l'appui de son action.
15. L'UE continuera de plaider pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes, ainsi que pour la mise en œuvre intégrale de la Déclaration et du programme d'action de Beijing. Elle s'efforcera de favoriser une action résolue aux fins de l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes lors de la prochaine session de la Commission de la condition de la femme qui se tiendra en mars 2013. L'UE soutient avec force le travail qu'accomplit ONU Femmes ainsi que l'action des Nations unies concernant les femmes, la paix et la sécurité, notamment sur le chapitre de la violence sexuelle en période de conflit.
16. L'UE s'emploiera, avec des partenaires qui partagent les mêmes convictions, à ce que la question de la discrimination et de la violence contre les personnes fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre demeure à l'ordre du jour des Nations unies, dans le prolongement de la résolution du CDH de 2011 et des activités transrégionales menées avec succès à New York.
17. L'UE continuera d'appuyer les efforts visant à promouvoir, protéger et garantir les droits de l'homme sur l'internet et accordera une attention particulière à la protection des journalistes et des blogueurs.
18. L'UE souligne qu'il est indispensable que les enceintes et les organismes des Nations unies compétents en matière de droits de l'homme se préoccupent de la liberté d'association et de réunion et apportent un soutien concret aux défenseurs des droits de l'homme et aux organisations de la société civile. Les entraves d'ordre législatif et autre imposées aux activités des ONG suscitent une inquiétude croissante dans de nombreux pays. L'UE défendra également le rôle des représentants de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme dans le cadre des Nations unies et réagira à toute menace à l'encontre de ceux qui coopèrent avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations unies.
19. L'UE soutiendra également les efforts visant à promouvoir et à défendre les droits des personnes handicapées, auxquels une attention particulière sera accordée lors d'une réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le handicap et le développement qui se tiendra en septembre.

20. La gouvernance démocratique, l'État de droit et la pleine réalisation des droits de l'homme sont une condition importante pour parvenir à un développement durable. L'UE fera donc en sorte que ces questions fondamentales soient inscrites dans le programme mondial pour le développement après 2015.
21. L'UE continue d'attacher une grande importance aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme des Nations unies; l'accès aux pays et l'établissement de contacts et d'une coopération en toute liberté et sans entrave avec les personnes et la société civile sont indispensables. L'UE demande à tous les pays qui ne l'ont pas encore fait d'adresser une invitation permanente.
22. L'UE réaffirme également son soutien sans faille au système des organes des Nations unies créés en vertu des traités sur les droits de l'homme. L'UE prendra part de manière proactive au processus visant à renforcer ce système dans le but d'améliorer la capacité des organes issus des traités de remplir efficacement leur mandat, tout en garantissant leur indépendance.
23. L'UE réaffirme son attachement à l'examen périodique universel, souligne qu'il est important d'en préserver le caractère universel et invite tous les États membres des Nations unies à coopérer de manière effective avec ce mécanisme. Par ailleurs, l'UE examine avec ses partenaires la mise en œuvre de recommandations issues de cet examen, ainsi que de celles formulées par les organes créés en vertu des traités et par les procédures spéciales.
24. L'UE est résolue à entreprendre, avec des pays de toutes les régions, des initiatives contribuant véritablement à la protection des droits de l'homme et renforçant leur mise en œuvre universelle. Le Conseil souligne qu'il est important de répondre aux grandes préoccupations concernant les droits de l'homme et d'examiner les priorités de l'humanité aux Nations unies à travers des contacts avec les pays tiers à tous les niveaux, en vue de mobiliser la coopération transrégionale en faveur de l'émergence d'un système efficace des Nations unies en matière de droits de l'homme."

## **POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE**

### **L'aide de l'UE au Kosovo dans le domaine de l'État de droit**

Le Conseil a adopté les conclusions ci-après sur le rapport spécial n° 18/2012 de la Cour des comptes européenne du 30 octobre 2012 intitulé "L'aide de l'Union européenne au Kosovo dans le domaine de l'État de droit":

- "1. Le Conseil salue la publication du rapport spécial n° 18/2012 de la Cour des comptes du 30 octobre 2012, intitulé "*L'aide de l'Union européenne au Kosovo*<sup>1</sup> dans le domaine de l'État de droit", qui porte sur la période 2007-2011, et salue le tout premier exercice d'audit relatif à l'aide apportée par l'UE dans un environnement post-conflit complexe. Il prend également note de la participation constructive de la Commission européenne et du SEAE tout au long de ce processus et s'en félicite.
2. À l'instar de la Cour, le Conseil estime que l'État de droit est un élément clé des efforts déployés par l'UE dans les Balkans occidentaux et rappelle que le renforcement de l'État de droit se verra accorder une importance accrue à mesure que la région continue à se rapprocher de l'UE. L'aide à l'État de droit et la promotion de celui-ci relèvent d'un effort déployé conjointement par les autorités locales, l'Union européenne et les États membres de l'UE dans le cadre d'une approche globale tenant compte de la nécessité de combiner engagement politique, expertise technique et développement à long terme des capacités au Kosovo et dans la région. Tous les acteurs, en particulier les autorités kosovares, devront redoubler d'effort pour consolider l'État de droit.
3. Dans le cadre de l'examen des observations de la Cour, le Conseil note qu'il importe de tenir compte de la complexité du contexte politique et institutionnel dans lequel l'UE a apporté son aide, en particulier en ce qui concerne le nord du Kosovo. L'efficacité des actions de l'UE ne peut pas se mesurer uniquement en termes quantitatifs dans la mesure où elle est fonction de l'environnement politique local et régional et liée aux responsabilités des autorités locales dans ce domaine. À cet égard, le Conseil salue les efforts déployés par l'UE, et en particulier l'engagement personnel de la Haute Représentante et vice-présidente M<sup>me</sup> Catherine Ashton, pour faciliter un dialogue politique à haut niveau entre Belgrade et Pristina.

---

<sup>1</sup> Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

4. Le Conseil note que le rapport de la Cour contient des recommandations précieuses en vue d'accroître l'efficacité de l'assistance de l'UE au Kosovo, et notamment en ce qui concerne la nécessité de mieux intégrer les priorités de l'UE en matière de sécurité intérieure et extérieure, la nécessité d'une coordination plus étroite au niveau de l'UE pour faire en sorte que les projets et les investissements soient complémentaires et efficaces et la nécessité de faire en sorte que les procédures de l'UE concernant les marchés publics soient adaptées aux missions PSDC. Les questions liées à la constitution d'une force et au cadre juridique des missions PSDC doivent faire l'objet d'un examen approfondi par les instances compétentes du Conseil.
  
  5. Le Conseil observe que plusieurs recommandations ont déjà été mises en œuvre depuis la période couverte par le rapport, tout particulièrement en ce qui concerne l'intégration des procédures de l'UE et une coordination plus étroite. La restructuration et la reconfiguration réussies d'EULEX au cours de l'été 2012 (après la période couverte par l'audit de la Cour) ont permis de répondre à de nombreuses observations formulées dans le rapport concernant une coordination plus étroite et l'approche globale. À cet effet, le Conseil encourage la Commission et le SEAE à redoubler d'effort pour assurer une parfaite coordination des activités qui se rapportent à l'État de droit. Tant le SEAE que la Commission ont fait une plus large place à l'évaluation comparative dans leurs activités et leurs procédures d'établissement de rapports, y compris pour faciliter l'attribution des ressources. Le Conseil s'en félicite et souligne qu'il importe de procéder à un examen systématique de l'impact de l'aide apportée par l'UE au Kosovo."
-